



ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature
Développement Durable et Espaces Verts
Madame Florence VARSI
6^{ème} Adjointe au Maire

N° AG 2024-1671

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEDRE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-096 du 28 avril 2022 portant remplacement de Monsieur Arnaud COMBET, 6^{ème} Adjoint au Maire démissionnaire et actant le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-097 du 28 avril 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2022-100 du 28 avril 2022 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Madame Florence VARSI, 7^{ème} Adjointe au Maire,

Vu la délibération n°DEL2024-057 du conseil municipal du 24 juin 2024 modifiant le nombre de postes d'adjoints,

Vu la démission de Monsieur Olivier NICOLAS en date du 05 décembre 2024,

Vu le procès-verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2024-151 du 16 décembre 2024 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Monsieur Alain RAUNA, 9^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant la modification du tableau du conseil municipal en conséquence,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire dans les domaines du Développement Durable et Espaces Verts,

Arrête

Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire.

Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction

Délégation permanente de fonction est donnée Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire, dans les domaines de compétence suivants :

- Développement durable
- Parcs publics
- Espaces verts
- Jardins partagés et familiaux
- Circulation douce

Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature

La délégation de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation de signature par Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire, de tous les actes suivants : tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats, et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire. Elle est révocable à tout moment.

Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Florence VARSI,

6^{ème} Adjointe au Maire

Chargée du Développement Durable et des Espaces Verts

Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence VARSI, 6^{ème} Adjointe au Maire, délégation est donnée à Monsieur Alain RAUNA, 9^{ème} Adjoint au Maire, pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Alain RAUNA, 9^{ème} Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Alain RAUNA,

9^{ème} Adjoint au Maire

Article 6 - Abrogation

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté AG 2022/0935 du 11 juillet 2024.

Article 7 - Conditions d'exécution

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame La Préfète, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

Article 8 - Recours

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 27 décembre 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 3 février 2025

Notifié le 3 février 2025

Publié le 3 février 2025

Le Maire,
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Notification :

Madame Florence VARSI,

6^{ème} Adjointe au Maire

Le 27 janvier 2025

Monsieur Alain RAUNA,

9^{ème} Adjoint au Maire

Le 27 janvier 2025